

BN/NM/2016/n° 2023

Paris, le 14 avril 2016

Monsieur le Directeur Général,

Lors du Comité Technique de la Gendarmerie Nationale du 17 mars 2016, le SNAPATSI a évoqué le Pacte de Sécurité. Le Major Général a répondu que votre volonté était de vouer le protocole de la Gendarmerie qu'aux seules forces opérationnelles.

Je tiens à vous informer, que le 11 avril 2016, le SNAPATSI a dénoncé auprès du Ministre de l'Intérieur et a réaffirmé ses propos le lendemain auprès du Président de la République, que les 3500 personnels civils de la Gendarmerie Nationale ont été écartés du Protocole pour la valorisation des carrières, des compétences et des métiers de la Gendarmerie Nationale.

A l'horizon 2019, la gendarmerie ambitionne un effectif de 5000 personnels civils. Le manque de considération affiché lors de la communication faite autour de la signature du protocole pour la Gendarmerie Nationale, ne pourra être que dommageable pour atteindre cet objectif ambitieux. Force est de constater que seuls les militaires sont considérés au sein de l'institution Gendarmerie.

Quelles mesures envisagez-vous pour la valorisation des carrières, des compétences et des métiers des personnels civils de la Gendarmerie ?

Dans l'attente, je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments respectueux.

Nathalie MAKARSKI


Secrétaire Générale

Général Denis FAVIER
Directeur Général de la Gendarmerie Nationale